

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

\* \* \* \* \*

PRESENTS : BACONNAIS Danièle - BERTHAUD Dominique - BERTHIER Olivier - CHOMEL Cédric - CRAVOTTA Marianne - DESCORMES Alain - FARE Patrick - GAUTHIER Benoit  
LINOIER Jean-Pierre - MEUNIER Raphaël - REBY Marie-Pierre - SEUX Philippe - TERRAY-CLEUX Roseline

ABSENTS EXCUSES : LEMOINE Catherine pouvoir à CRAVOTTA Marianne  
BOUCHERAND Christophe

\* \* \* \* \*

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre de jour en ajoutant une délibération concernant le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget du sivu du torrenson aux communes membres. Accord du Conseil

Monsieur Jean Pierre LINOIER est désigné secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

## D2018 03 24 - COMPTABILITE - VOTE DES SUBVENTIONS

Les subventions attribuées seront versées sous réserve de réception des bilans financiers et des éléments demandés.

APSOAR – Convention 2018-2019-2020 (délib du 8/11/2017 renouvellement convention)	1 800.00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES : - pour l'ALSH (selon convention)	4 500.00 €
- pour le Club Ados	1 285.00 €
- pour accueil jeunes en 2018 (selon convention)	5 000.00 €
- Sub de fonctionnement	1 000.00 €
SOU DES ECOLES PUBLIQUES : - Subvention de fonctionnement	2 000.00 €
- Participation classes découvertes	1 000.00 €
- Participation activités scolaires diverses	1 600.00 €
- Participation de 17 € x 90 enfants scolarisés en 17/18=	1 530.00 €
AEP LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS	1 200.00 €
AINES RURAUX	200.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS ANDANCE	100.00 €
ANDANCE ANDANCETTE BASKET	600.00 €
ASSOCIATION NTRE DAME CHATELET	136.00 €
FC CHATELET ASCSD (ASS SPORTIVE CHAMPAGNE ST DESIRAT)	1 500.00 €
FNACA	150.00 €
LE SAINT-JOSEPH A SAINT-DESIRAT	400.00 €
LES AMIS DU COL DE BRUNIEUX	120.00 €
LES RELAIS ET RESTAURANTS DU CŒUR	500.00 €
SDSF (SAINT-DESIRAT SANS FOURMI	400.00 €
UFAC	70.00 €
CLASSES TRANSPLANTEES COLLEGES LYCEES	300.00 €

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions allouées aux différentes associations sous réserve de la fourniture des documents budgétaires et renseignements demandés
- **DECIDE** de prévoir une réserve budgétaire de 4 609.00 € intitulé «autres subventions». Cette somme pourra être répartie en cours d'année sur délibération du Conseil Municipal.
- **DIT** que les crédits nécessaires d'un montant de 30 000.00 € seront prévus au budget 2018 – compte 6574

## **D2018 03 25 – VOIRIE – RETROCESSION VOIRIE MOUCHON**

Monsieur le Maire propose de faire la demande de restitution de la voirie privée, auprès des propriétaires des parcelles concernées conformément à l'article 9-05 du cahier des charges déposé lors du Permis d'Aménager – PA 0722807A0001 déposée le 2 février 2007 par MdG.

Ces parcelles sont acquises à titre gracieux. Les propriétaires et indivisaires céderont sans indemnité à la Commune de Saint-Désirat, tout ou partie de leurs droits leur appartenant sur ces parcelles (voirie, réseau, ouvrages, terrains, espaces libres ...). Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

Les propriétaires ci-dessous (désignés vendeurs) :

M. et Mme Michaël POINT  
M. et Mme Eric MEYNARD  
M. et Mme Patrice FOUR  
M. et Mme Marcel BERNAL  
M. et Mme Grégory BAZIN  
M. et Mme Ludovic REVIRON

et la Commune de Saint-Désirat (désignée acquéreur) ont convenu de la cession de terrain situé au lieu-dit « Le Grenier » cadastrés AC 401, 402, 403, 406, 418 et 398.

La surface à céder sera de 1 591 m<sup>2</sup> environ, elle sera définitive lors de la rédaction du document modificatif du parcellaire cadastral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés de ces acquisitions.

## **D2018 03 26 – COMPTABILITE – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU SIVU DU TORRENSON AUX COMMUNES MEMBRES**

Lors de son Conseil Syndical du 26 février 2018 le Sivu du Torrenson a décidé le reversement d'excédent de fonctionnement du budget assainissement du syndicat du Torrenson au budget des communes membres selon la clé de répartition suivante : en fonction du nombre d'habitant de chaque commune membre au 31 décembre 2017.

Montant total à reverser : 120 000 €

Nombre total d'habitants des 5 communes concernées : 3 046

Nombre d'habitants de Saint-Désirat : 918 (au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Le montant à reverser à la Commune de Saint-Désirat est de :

$(120\ 000 \times 918) / 3\ 046 = 36\ 165.46\ €$

Chaque commune membre doit délibérer afin d'exprimer son accord sur ce reversement.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour que le Sivu du Torrenson reverse à la Commune de Saint-Désirat l'excédent de fonctionnement du budget assainissement calculé au prorata du nombre d'habitants
- **DIT** que la somme reversée d'un montant de 36 165.46 € sera imputée au Budget Primitif 2018 – Article 7788/77 en recettes de fonctionnement

## **D2018 03 27 – URBANISME – TRAVAUX - ADOPTION DES PLANS DU PROJET DE RENOVATION DU CENTRE-BOURG**

Après un important travail de concertation avec la population, les commerçants, les associations et en partenariat avec le bailleur social « Habitat Dauphinois », concernant le projet d'aménagement du Centre-Bourg comprenant :

- un nouveau commerce
- un bar
- une maison des associations
- un espace couvert en vue de la tenue d'évènements divers
- une bibliothèque
- trois logements pour personnes à mobilité réduite
- deux maisonnettes à usage locatif
- une place publique sécurisée

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter les plans de ce projet.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les plans du projet « Centre-Bourg »

### **INFO ET DIVERS**

- **DROIT DE PREEMPTION** : La Commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AB 619 et 620 et sur la parcelle AB 164
- **PROJET CENTRE-BOURG** : Une réunion publique aura lieu le vendredi 13 avril à 18 h 30
- **INAUGURATION CITY-PARK** : La fin des travaux est prévue pour fin avril. Une inauguration officielle sera organisée avec la contribution du club ados. La date sera précisée ultérieurement
- **LOGICIEL DE GESTION DES INSCRIPTIONS CANTINE/GARDERIE** : Un accord a été passé avec le Sivu des Inforoutes de l'Ardèche
- **JOURNEE CITOYENNE** : Elle se déroulera le samedi 21 avril – Rendez-vous à 9 h devant la mairie